

Trois cent quatre-vingt-sixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 16 juin 2014, à 19 h 30.

### **PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	Mme Katy St-Cyr
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargé de projet en transport et géomatique	M. Gabriel Landry
Coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs	M. Sylvain Valiquette
Coordonnateur aux programmes infrastructures routières et à la révision du PGMR	M. Claude Dupont

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

### **2014-06-8811**

### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté :

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014
4. INVITÉ
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
  - 6.1 Calendrier des activités – juin, juillet et août 2014
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Loisirs
  - 7.2 Vita Sources
    - 7.2.1 Vita Sources – État des revenus et dépenses au 30 avril 2014
    - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2014
  - 7.3 Avenir d'enfants
    - 7.3.1 Avenir d'enfants – État des revenus et dépenses au 30 avril 2014
    - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2014
  - 7.4 Piste cyclable
    - 7.4.1 Rencontre consultant – Diagnostic 5 fonctions, Corridors verts
  - 7.5 Culture
8. CORRESPONDANCE
  - 8.1 Demande d'appui
    - 8.1.1 MRC La Haute-Côte-Nord – Programme d'aide financière «Performance des ICI en GMR» de Recyc-Québec
    - 8.1.2 Mouvement Pro Chrysotile québécois (MPCQ)
  - 8.2 À titre de renseignement
9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
  - 9.1 Ruralité
  - 9.2 Développement social
  - 9.3 Développement local

- 9.4 Parc régional du Mont-Ham
  - 9.4.1 Signature de l'entente de gestion MRC/Développement Mont-Ham
  - 9.4.2 Frais d'architecte – chalet du Mont-Ham, mandat gré à gré
  - 9.4.3 Acquisition terrain et chalet d'accueil du Mont-Ham
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 Schéma d'aménagement
  - 10.2 Dossier aménagement
  - 10.3 Gestion réseau routier
    - 10.3.1 Priorisation du réseau routier local – PIIRL
  - 10.4 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 11. POSTE DE POLICE
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
    - 12.1.1 Prochaine rencontre du comité sécurité incendie, le 19 juin 2014
  - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
    - 12.2.1 Souper au crabe SQ
- 13. ENVIRONNEMENT
  - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
    - 13.1.1 Site – État des revenus et dépenses au 31 mai 2014
    - 13.1.2 Site – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2014
  - 13.2 Eau
    - 13.2.1 Entente pour la gestion des cours d'eau sous compétence commune de la Municipalité régionale de comté des Sources et des municipalités régionales de comté dont le territoire est contigu : autorisation de signatures du préfet et du directeur général et secrétaire-trésorier
    - 13.2.2 Réponse à COPERNIC pour le projet Modèle de gestion des risques pour l'eau
  - 13.3 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
  - 13.4 Récupération
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
  - 15.1 MRC – État des revenus et dépenses au 31 mai 2014
  - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2014
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
  - 16.1 Hélène Ménard - Inspection Wotton
  - 16.2 Sylvain Valiquette, Coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs
  - 16.3 Claude Dupont - Programmes d'infrastructures et PGMR
- 17. MRC ADMINISTRATION
  - 17.1 Modernisation du rôle d'évaluation pour Danville
  - 17.2 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de COPERNIC
- 18. MRC IMMEUBLE
  - 18.1 Mandat gré à gré pour l'émission de devis pour l'aménagement de l'entrée à mobilité réduite
- 19. TRANSPORT COLLECTIF
- 20. VARIA
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

**2014-06-8812**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014, soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**INVITÉ**

Aucun invité.

## **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

## **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

### **Calendrier des rencontres – juin, juillet et août 2014**

Le calendrier des rencontres pour les mois de juin, juillet et août 2014 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **LOISIRS**

Aucun sujet.

## **VITA SOURCES**

**2014-06-8813**

### **VITA SOURCES**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 avril 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-06-8814**

### **VITA SOURCES**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400063 à 201400065 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 785,04 \$.

Adoptée.

## **AVENIR D'ENFANTS**

**2014-06-8815**

### **AVENIR D'ENFANTS**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-06-8816**

**AVENIR D'ENFANTS**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400064 à 201400068 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 983,23 \$.

Adoptée.

### **PISTE CYCLABLE**

#### **RENCONTRE CONSULTANT – DIAGNOSTIC 5 FONCTIONS, CORRIDORS VERTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que le préfet et le directeur général siègent au sein du conseil d'administration de Corridors verts comme personnes-ressources. Il mentionne également que l'organisme est à se doter d'un diagnostic organisationnel, par un consultant externe, selon les cinq (5) fonctions d'une entreprise, soit mieux comprendre la structure de management, les finances, le marketing, les opérations courantes et les besoins en ressources humaines. M. El Idrissi mentionne que le projet est financé en grande partie par le Fonds Économie sociale du CLD des Sources. La firme A+ Stratégies mandatée pour faire le diagnostic organisationnel a rencontré la MRC pour connaître la vision du conseil sur la piste cyclable qu'elle considère comme un équipement récréotouristique régional. Le rapport de la firme sera déposé en août.

### **CULTURE**

Aucun sujet.

### **CORRESPONDANCE**

#### **DEMANDE D'APPUI**

**2014-06-8817**

**MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE «PERFORMANCE DES ICI EN GMR»**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 2014-04-077 de la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant un appui relativement à la demande de reconduction du Programme d'aide financière «Performance des ICI en GMR»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de la Haute-Côte-Nord qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière «Performance des ICI en GMR» permet aux industries, commerces et institutions (ICI) d'améliorer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que ce programme permet aux ICI d'obtenir de l'aide financière pour couvrir une part considérable des frais encourus pour la réalisation d'un bilan et d'un programme de suivi en gestion des matières résiduelles (GMR), ainsi que des coûts d'acquisition de matériel de GMR, tels que des bacs et conteneurs pour les matières recyclables, des presses à carton ou encore des composteurs, entre autres ;

CONSIDÉRANT qu'un budget total de 10 M\$ était prévu initialement pour ce programme pour la période 2011-2015, mais que les fonds ont déjà tous été alloués et qu'aucune autre demande ne peut donc être déposée ;

CONSIDÉRANT que l'un des trois enjeux principaux du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles est de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que les lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) dictées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) indiquent qu'un PGMR doit couvrir l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, y compris les matières provenant du secteur des ICI, et doit proposer des mesures visant à responsabiliser ces générateurs quant à la réduction et à la gestion appropriées des matières qu'ils génèrent ;

CONSIDÉRANT que le secteur ICI génère une part importante des matières résiduelles au Québec, puisque 29 % des matières recyclables reçues par les centres de tri et 37 % des matières enfouies proviennent des collectes de résidus ICI au Québec (et que cette dernière donnée ne comprend pas tous les ICI collectés simultanément avec les résidences, comme c'est le cas en Haute-Côte-Nord), selon le dernier bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec (2010-2011), réalisé pour RECYC-QUÉBEC ;

CONSIDÉRANT que les organisations du secteur ICI en Haute-Côte-Nord doivent souvent œuvrer avec des moyens limités et ont peu de ressources à consacrer à l'embauche de consultants ou à l'achat d'équipements pour optimiser leur gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que sans une aide financière externe telle que celle du programme «Performance des ICI en GMR», les mesures proposées aux ICI par la MRC afin de répondre aux exigences du MDDELCC dans le cadre de la révision du PGMR ont peu de chances de se concrétiser ;

CONSIDÉRANT que la MRC a débuté un accompagnement auprès de certains ICI pour le dépôt d'une demande de certification «ICI ON RECYCLE !» de RECYC-QUÉBEC dans le but de se soumettre par la suite une demande au programme «Performance des ICI en GMR», mais que ces démarches ne peuvent être complétées puisque les fonds ne sont plus disponibles ;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, Mme Claudette Roussel, appuyé par le conseiller de comté, M. Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), M. David Heurtel, de s'assurer que le programme «Performance des ICI en GMR» soit maintenu et bonifié afin que les intervenants du secteur ICI puissent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui.

Adoptée.

**2014-06-8818****MOUVEMENT PRO CHRYSOTILE QUÉBÉCOIS (MPCQ)**

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance, datée du 4 juin 2014, du Mouvement Pro Chrysotile du Québec (MPCQ), concernant un appui pour le développement économique des régions de Thetford Mines et Asbestos, dans un contexte post-amiante;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources est en accord pour appuyer uniquement la démarche d'assouplissement de certaines réglementations ministérielles donnant lieu à empêcher le démarrage et l'implantation de nouvelles entreprises sur ces deux territoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources adresse au Mouvement Pro Chrysotile québécois (MPCQ) une lettre d'appui uniquement à la démarche pouvant permettre de modifier certaines réglementations ministérielles qui semble ne pas tenir compte des nouvelles techniques sécuritaires utilisées de nos jours en matière de travaux de réfection, de construction ou d'aménagement et empêche l'implantation et le démarrage de nouvelles entreprises sur ces deux territoires.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

**RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL****RURALITÉ**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet.

**DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Aucun sujet.

**PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM****2014-06-8819****SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION MRC/DÉVELOPPEMENT MONT-HAM**

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente générale pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) le 1er janvier 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence sur tout parc régional situé sur son territoire en vertu des articles 112 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 117 de la Loi sur les compétences municipales permet à la MRC de confier à une personne l'exploitation de son parc régional;

CONSIDÉRANT que la MRC et le mandataire souhaitent conclure une entente en matière d'exploitation et de gestion du parc régional et ont adopté des résolutions à cet effet;

CONSIDÉRANT que la présente entente vise la gestion, l'administration et l'entretien du Parc régional du Mont-Ham ;  
 CONSIDÉRANT que la présente convention entre en vigueur à la date officielle à laquelle le statut de parc régional a été obtenu, soit le 10 mars 2014, et prendra fin en mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que la présente entente se renouvellera automatiquement pour des périodes additionnelles de cinq (5) ans et aux mêmes conditions à moins que des modifications ne soient convenues entre les parties trente (30) jours avant son échéance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
 appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à signer l'entente relative à la gestion du Parc régional du Mont-Ham avec la corporation Développement du Mont-Ham.

Adoptée.

**2014-06-8820**

**FRAIS D'ARCHITECTE – CHALET DU MONT-HAM, MANDAT GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources entend se porter acquéreur du terrain et du bâtiment du chalet du Mont-Ham ;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déposer un plan d'affaires comprenant le réaménagement et l'agrandissement du chalet d'accueil et qu'à ce titre, elle devra faire réaliser des plans préliminaires par un architecture qui devrait être inclus à l'intérieur de ce plan d'affaires ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de réalisation de plans préliminaires d'architecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente de gré à gré avec la firme Bourassa, Maillé architectes, pour la confection des plans préliminaires pour le réaménagement et l'agrandissement du chalet d'accueil, pour un montant de 5 400 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée.

**2014-06-8821**

**ACQUISITION TERRAIN ET CHALET D'ACCUEIL DU MONT-HAM**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat, datée du 29 mai 2014, de la MRC des Sources à la Municipalité d'Ham-Sud pour l'acquisition du terrain et bâtiment du chalet d'accueil du Mont-Ham ;

CONSIDÉRANT que le terrain situé dans la Municipalité d'Ham-Sud est connu et désigné comme étant le lot numéro NEUF D (9D) du rang ONZE (RG XI) au plan et livre de renvoi officiels du Canton de Ham, incluant un bâtiment érigé sur ce même lot appelé «Chalet d'accueil du Mont-Ham» ;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat est d'un montant total équivalant au solde de l'hypothèque attachée à ces immeubles ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite aussi offrir à la Municipalité d'Ham-Sud une compensation des taxes municipales équivalent à 1640 \$ par année, fixe sur cinq (5) ans et basée sur la même entente conclue avec la Ville d'Asbestos et la Municipalité de Wotton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente notariée pour acte d'acquisition du terrain et bâtiment du chalet d'accueil du Mont-Ham.

Adoptée.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

### **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

## **GESTION RÉSEAU ROUTIER**

### **2014-06-8822**

### **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) - SÉLECTION FINALE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PRIORITAIRE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources élabore un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT que tous les travaux réalisés dans le cadre du PIIRL doivent porter sur le réseau routier local identifié comme étant prioritaire par les autorités municipales et que celui-ci doit correspondre à environ 25 % du total du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que le réseau routier local prioritaire doit être composé des routes locales qui sont les plus déterminantes pour le développement socioéconomique et la vitalité des municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC des Sources ont identifié, à l'aide d'une grille de critères de sélection, les routes du réseau routier local qui sont les plus déterminantes pour leur développement;

CONSIDÉRANT que l'exercice réalisé par les intervenants des municipalités et de la MRC des Sources s'est soldé par l'identification de 91 kilomètres, soit 27 % du total des routes locales;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a approuvé l'identification de 91 kilomètres qui représente 27 % du total des routes locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la proposition ci-dessous, de prioriser les 91 kilomètres de routes déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire de la MRC des Sources ;

QUE ces routes seront étudiées et auscultées par la firme génie-conseil BPR Infrastructures, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC des Sources.



<b>Identification des routes locales prioritaires - PIIRL</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Routes ciblées</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
<b>Ham-Sud</b>	Route 257	Périmètre urbain de Ham-Sud	Limite nord de la municipalité
	Chemin Gosford Nord	Périmètre urbain de Ham-Sud	Chemin des Policiers
	Chemin Gosford Sud	Chemin de Saint-Camille	
<b>Saint-Adrien</b>	Route 257	Périmètre urbain de Saint-Adrien	Limite sud de la municipalité
	Chemin Saint-Rémi	Périmètre urbain de Saint-Adrien	Rang Le Petit-3e
<b>Saint-Georges-de-Windsor</b>	Chemin du Lac	Route 249	Lac Saint-Georges
	Rue Principale	Chemin Brouillard	2e Rang
	4e Rang Est	Route 249	Versant Rouge
	Portion du 4e Rang Ouest	Route 249	
	2e rang	Rue Principale	Limite est de la municipalité
<b>Wotton</b>	Portion du 6e Rang	Rue Gosselin	7e Rang
	Portion du 7e Rang, du 16e Rang et du Chemin du 15e Rang	6e Rang	Limite nord de la municipalité
	Rue Gosselin	Rue Saint-Jean	6e Rang
	Portion du 2e Rang	Route de Saint-Georges	
	Chemin des Lacs	Route 255	8e Rang
<b>Saint-Camille</b>	Chemin Couture	Rue Miquelon	13e et 14e Rang
	Portion du 9e et 10e Rang	Route 216	
	Route Saint-Georges-de-Windsor	Rue Miquelon	Limite nord-ouest de la municipalité
	Rue Miquelon	Route 216	Route de Saint-Georges-de-Windsor
<b>Danville</b>	Chemin du Pinnacle	Rue du Carmel	Chemin des Canadiens
	Chemin des Canadiens	Chemin du Pinnacle	5e Rang
	Chemin Craig	Route 255	Chemin de la Grande-Ligne
	Chemin Claremont Est	Chemin Claremont Ouest	Route 255
	Chemin Tremblay	Route 116	Chemin Castlebar
	Chemin Castlebar	Chemin Tremblay	Chemin des Lacs
	Rue du Carmel	Route 116	Chemin du Pinnacle
	Chemin du Lac	Chemin Castlebar	Route 249

<b>Identification des routes locales prioritaires - PIIRL</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Routes ciblées</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
	Chemin Saint-Claude	Chemin des Canadiens	Limite municipale d'Asbestos
<b>Asbestos</b>	Route Saint-Georges Nord	limite municipale	Route 249
	Chemin Pinnacle	limite municipale	

Adoptée.

**PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Aucun sujet.

**POSTE DE POLICE DE WOTTON**

Aucun sujet.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE, LE 19 JUIN 2014**

La coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le prochain comité de sécurité incendie aura lieu le jeudi 19 juin à 19 h. Il sera question du suivi de la mise en place des entraides automatiques, de la remise des cartes de temps de réponse pour l'entraide et des échéanciers modifiés pour la réalisation de certaines actions inscrites au plan de mise en œuvre du Schéma incendie de la MRC des Sources.

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2014-06-8823**

**SOUPER-BÉNÉFICE AU CRABE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LE 27 MAI 2014**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle orientation fut prise par l'équipe de gestion de la Sûreté du Québec, district de l'Estrie, concernant leur activité bénéfique annuelle au profit d'organismes œuvrant auprès des jeunes des huit (8) MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'activité de golf annuelle est remplacée par un souper-bénéfice «crabe à volonté», le 27 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources achètent quatre (4) billets au coût de 95 \$ chacun pour qu'elle soit représentée lors de cette activité conviviale;

QUE le coût des billets soit assumé à part égale entre la MRC et le CLD des Sources.

Adoptée.

**PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE 2 JUILLET 2014**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 2 juillet 2014, à 9 h, à la Ville de Danville.

**ENVIRONNEMENT**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**2014-06-8824**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-06-8825**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 MAI 2014**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201400003 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 12 080,00 \$.

Adoptée.

**EAU**

**2014-06-8826**

**ENTENTE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS COMPÉTENCE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES ET DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DONT LE TERRITOIRE EST CONTIGU: AUTORISATION DE SIGNATURES DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*, « un cours d'eau qui relie ou sépare le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté est de la compétence commune de celles-ci. Cette compétence commune s'exerce, au choix des municipalités régionales de comté concernées, dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire d'un bureau des délégués. À défaut d'entente sur le mode d'exercice de cette compétence commune dans les 60 jours de la transmission d'un avis à cette fin par une municipalité régionale de comté aux autres municipalités régionales de comté concernées, cette compétence est exercée par l'intermédiaire du bureau des délégués » ;

CONSIDÉRANT que le recours au bureau des délégués pour l'exercice de la compétence commune aux MRC en matière de la gestion de l'eau n'est pas souhaité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, cette compétence commune peut s'exercer par le biais, notamment, d'une entente entre les municipalités régionales de comté ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités régionales de comté ont démontré de l'intérêt et ont choisi de conclure une entente aux fins d'exercer leur compétence commune sur ces cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

Et résolu que le conseil de la MRC des Sources autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer toutes ententes intermunicipales avec une municipalité régionale de comté spécifique à la gestion des cours d'eau sous compétence commune en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée.

#### **2014-06-8827**

#### **RÉPONSE À COPERNIC POUR LE PROJET « MODÈLE DE GESTION DE RISQUES POUR L'EAU »**

CONSIDÉRANT la réception du document résultant du projet « Modèle de gestion des risques pour l'eau » dont la MRC a accepté d'être partenaire (résolution 2013-06-8508);

CONSIDÉRANT que les membres du comité de gestion de l'eau ont pris connaissance des objectifs du projet lors d'une rencontre le 14 mai 2014;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau procède à l'analyse des projets concernant la gestion de l'eau sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau ne recommande pas la poursuite du partenariat pour le projet « Modèle de gestion des risques pour l'eau » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources adresse une lettre de réponse explicative à COPERNIC, l'organisme qui a présenté le projet « Modèle de gestion des risques pour l'eau », et que le préfet, M. Hugues Grimard, soit signataire de la lettre au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

#### **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

Aucun sujet.

#### **RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

#### **DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

**MRC FINANCES****2014-06-8828****MRC DES SOURCES****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2014**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Katy St-Cyr  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2014 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2014-06-8829****MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 MAI 2014**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par la conseillère Mme Katy St-Cyr

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201400276 à 201400339 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 338 934,94 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES****MME HÉLÈNE MÉNARD – INSPECTION WOTTON**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil de la modification à l'horaire de travail de Mme Hélène Ménard qui sera dorénavant à temps partiel, soit trois (3) jours par semaine à la MRC, et elle se consacrera uniquement aux programmes de la Société d'habitation du Québec. Il mentionne également que Mme Ménard a accepté, à titre privé, le poste d'inspectrice municipale, à temps partiel, soit deux (2) jours par semaine, à la Municipalité de Wotton.

**M. SYLVAIN VALIQUETTE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, présente M. Sylvain Valiquette aux membres du conseil. M. Valiquette est entré en fonction le 27 mai dernier et occupe le poste de coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs.

**2014-06-8830****M. CLAUDE DUPONT - PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES ET PGMR**

Le préfet, M. Hugues Grimard, présente M. Claude Dupont aux membres du conseil. M. Dupont est entré en fonction le 16 juin 2014, et il sera responsable de coordonner le travail des consultants dans le cadre des deux (2) programmes d'infrastructure routière, en remplacement de M. Gabriel Landry. Il mentionne également que le poste de M. Landry redevient à temps partiel. M. Dupont

assumera aussi le suivi du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) pendant le congé de maternité de Mme Dominique Ratté.

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente avec M. Claude Dupont et que ce dernier soit mandaté à signer ladite entente.

Adoptée.

M. Grimard se joint à toute l'équipe pour souhaiter la bienvenue à MM. Sylvain Valiquette et Claude Dupont et leur souhaiter la meilleure des chances dans leur mandat respectif.

## **MRC ADMINISTRATION**

### **2014-06-8831**

#### **MODERNISATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR DANVILLE**

CONSIDÉRANT l'entente signée le 20 septembre 2010 avec ÉVIMBEC pour les services professionnels en matière d'évaluation foncière pour 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme ÉVIMBEC pour réaliser l'exercice de modernisation du rôle d'évaluation de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à donner le mandat à la firme ÉVIMBEC pour la modernisation du rôle d'évaluation de la Ville de Danville.

Adoptée.

### **2014-06-8832**

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COPERNIC**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-05-8804 par laquelle la MRC des Sources a renouvelé son adhésion à COPERNIC pour 2014-2015;

CONSIDÉRANT qu'un poste vacant au sein du conseil d'administration a été offert à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la conseillère Mme Katy St-Cyr, mairesse de Wotton, a démontré son intérêt pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources désigne la conseillère, Mme Katy St-Cyr, mairesse de Wotton, pour la représenter au conseil d'administration de COPERNIC.

Adoptée.

## **MRC IMMEUBLE**

### **2014-06-8833**

#### **MANDAT GRÉ A GRÉ POUR L'ÉMISSION DE DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE À MOBILITÉ RÉDUITE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a signé une entente avec Travaux Publics Services Gouvernementaux Canada pour l'agrandissement des locaux de Service Canada dans l'immeuble 309;

CONSIDÉRANT que l'architecte attirée à ce projet se retire du dossier pour la partie des travaux concernant l'entrée des personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux doivent être prescrits et supervisés par des professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issus de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente gré à gré afin d'octroyer le mandat de réalisation de devis et la supervision des travaux pour l'entrée des personnes à mobilité réduite à l'immeuble 309;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente gré à gré d'une valeur maximale de 6 275 \$ plus taxes avec la firme Jubinville et associés Architectes pour un soutien dans la réalisation de devis et la supervision des travaux pour l'entrée des personnes à mobilité réduite à l'immeuble 309.

Adoptée.

### **TRANSPORT COLLECTIF**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil qu'actuellement la MRC travaille en collaboration avec Transbestos pour analyser diverses hypothèses pour introduire les municipalités de Saint-Adrien et d'Ham-Sud au transport adapté et collectif.

### **VARIA**

#### **SENTIER DES SEPT**

Le conseiller, M. Pierre Therrien, informe les membres du conseil que les promoteurs du Sentier des Sept, Mme Louise Bourgeois et M. Stéphane Pinel, ont pris la route ce matin, à Saint-Adrien, et parcourront, en marchant, les municipalités de la MRC des Sources et présenteront aux citoyens le projet et les possibilités de développement qui y sont rattachés. Les promoteurs vont répertorier, au fil des villages et du parcours, les différentes activités et les attraits touristiques, agroalimentaires, paysagers et culturels représentant un potentiel pour cette nouvelle expérience de découverte pédestre de notre ruralité québécoise. M. Therrien souligne l'importance de bien les accueillir dans nos municipalités.

**2014-06-8834**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Mme Katy St-Cyr propose la levée de la séance à 20 h.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Hugues Grimard  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-trésorier